



Laon, le 14 mai 2025

Monsieur Nicolas FRICOTEAUX  
Président  
Conseil départemental de l'Aisne  
2 rue Paul Doumer  
02000 Laon

Monsieur le Président,

À la veille du début de la concertation sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) plusieurs départements ont fait part de leurs inquiétudes sur le gaspillage d'argent public et sur l'augmentation du coût de l'électricité pour les Français et les entreprises.

Les documents présentés le 4 novembre 2024 par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat ont confirmé les inquiétudes du fait d'hypothèses jugées irréalistes par l'ensemble des parties prenantes : augmentation excessive de la consommation électrique et baisse massive des énergies fossiles en moins de 10 ans.

Ces hypothèses sont la seule justification à une accélération inutile de l'éolien terrestre, de l'éolien maritime et du solaire plein champ en zone agricole.

362 organismes se sont exprimés durant la concertation, à plus de 60%, pour proposer une inflexion significative aux orientations proposées, révélant des décalages croissants entre les attentes territoriales et une vision trop centralisée de la programmation, énergétique.

Le constat a été fait de la surproduction en France comme en Europe des capacités installées d'énergies renouvelables électrique intermittentes et du manque de développement des énergies thermiques renouvelables qui permettent de décarboner rapidement et directement les usages de la chaleur et de la mobilité.

Cette surproduction est néfaste pour le prix de l'électricité car il faut ajouter aux coûts de réseaux nécessaires pour créer un 2<sup>ème</sup> réseau de distribution d'énergie, non prévisible et de mauvaise qualité, les coûts d'indemnisation des promoteurs quand leur production est arrêtée en cas de surproduction.

Cette surproduction était jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2025 néfaste pour notre outil nucléaire et le réseau de transport RTE. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2025 (application de la PLF 2025), l'effet technique et économique de modulation et d'arrêt des réacteurs nucléaires sera en partie réduit, mais l'effacement imposé à l'éolien et au solaire est toujours néfaste pour le réseau (besoin de flexibilité et de stabilité de la fréquence).

Paradoxalement, cette surproduction va contribuer à augmenter le coût de l'électricité avec une croissance très élevée des indemnisations des promoteurs en raison des arrêts de plus en plus long et plus nombreux des champs éoliens et solaires, dus à la croissance non contrôlée de leurs puissances installées en Europe.

Ces alertes ont été portées en février et mars 2025 auprès des cabinets du Premier Ministre et du ministre de l'Énergie, avant le lancement d'une nouvelle phase de consultation de la PPE3.

Sans tenir compte des alertes de la société civile lors de la concertation de l'automne 2024, cette nouvelle phase propose au contraire de multiplier par 2 l'éolien terrestre, par 5 le solaire et par 37 l'éolien maritime, amplifiant encore plus les risques que font porter les EnRi sur notre système productif de base pilotable.

De plus, le projet de décret ne prévoit pas, comme la loi le précise, de passer au préalable par une loi de programmation énergétique au Parlement. Aucune urgence ne justifie une telle décision.

Le résultat a été immédiat avec des levées de boucliers des parlementaires, des acteurs de la société civile, des associations environnementales, comme des acteurs de l'Énergie et des scientifiques indépendants, appelant à la suspension de ce projet.

Après les 2 débats sans vote le 28 avril, à l'Assemblée nationale et le 6 mai au Sénat, il apparaît que le Gouvernement envisage une reprise en profondeur du document de programmation de la PPE3, de le compléter par les éléments manquants et de réaliser un processus parlementaire conforme.

Aujourd'hui le calendrier proposé semble, d'une part, confirmer la précipitation permanente qui est devenue la règle depuis près de 3 ans, et, d'autre part, ignorer les préalables fondamentaux pour un débat démocratique et parlementaire efficace.

Pour ces raisons nous vous faisons part de 6 demandes transmises aux députés et aux sénateurs avant les récents débats au Parlement sur la souveraineté énergétique du 28 avril et 6 mai 2025 :

### **1. Moratoire de l'éolien terrestre, de l'éolien maritime et des champs solaires en zone agricole**

Ces demandes de moratoire présentées dans l'Annexe1 sont pour 8 raisons communes à l'ensemble des 3 énergies et d'autres spécifiques pour chacune d'entre elles. Elles ont été présentées au cabinet du Premier Ministre le 8 février 2025 et au cabinet du ministre de l'Energie le 13 mars 2025. Chacune de ces raisons précise les impacts techniques et économiques pour le système énergétique français. Nous attachons une grande importance à leur prise en compte, d'autant que ces faits sont maintenant connus de la grande majorité des Français après l'incident majeur survenu récemment dans la péninsule ibérique.

Il conviendra également de traiter la situation des projets en cours d'instruction dont la mise en service conduirait à accentuer les risques maintenant révélés et les dépenses publiques correspondantes.

### **2. Stop au gaspillage d'argent public et de destruction de l'environnement**

Du point de vue de l'intérêt général et en raison du caractère inutile et dangereux de nouveaux projets, ce serait à nos yeux une faute publique de persévérer dans l'engagement de nouvelles dépenses publiques sur ces projets et de sacrifier inutilement les patrimoines historique, culturel, naturel et mémoriel de dizaines de millions de Français.

### **3. Prise en compte des énergies vertes thermiques renouvelables dans la PPE3**

En revanche, les enseignements des échanges avec les élus et les agriculteurs dans de nombreux départements, et les résultats présentés récemment par le CEREMA le confirment : à plus de 50%, les maires souhaitent développer la géothermie de surface, les pompes à chaleur, les réseaux de chaleur, le biogaz, la biomasse et le PV en grande toiture.

Après avoir étudié plus de 40 départements, RETM a estimé ce potentiel, avec un développement progressif et régulier sur tous les territoires français, entre 500 et 600 TWh en 2050 ce qui en ferait la 1<sup>ère</sup> source d'énergie en France à cet horizon.

Ce potentiel est sous-développé aujourd'hui en raison d'approches artisanales et insuffisamment soutenue dans une vision systémique par la puissance publique de l'amont à l'aval. RETM propose l'installation d'un guichet unique pour ces énergies dans chaque département et la montée en ressources et compétences des syndicats départementaux de l'énergie.

Sur cette base, des appels à manifestation d'intérêt lancés par la puissance publique remplaceraient avantageusement les appels d'offres, désormais inutiles, lancés par la Commission de Régulation de l'Energie pour l'éolien et le solaire, et permettraient une véritable réindustrialisation de tous les territoires français.

### **4. Intérêt supérieur majeur de réduction du coût de l'électricité**

L'explosion du prix de l'électricité (depuis 15 ans doublement pour les particuliers et triplement pour les entreprises) est maintenant un risque significatif pour le coût de la vie des Français et la compétitivité des entreprises.

C'est un intérêt public majeur français comme européen d'entreprendre toutes les actions pour réduire ce risque, à commencer par les coûts les plus évidents à supprimer en raison de l'inutilité avérée en France de l'éolien et du solaire : supprimer les subventions pour les énergies inutiles et donc ne contribuant plus à la décarbonation de l'économie française, transférer aux opérateurs les coûts de réseaux liés à l'intermittence et à la flexibilité actuellement répercutés aux contribuables, aux consommateurs et aux entreprises, et développe une fiscalité appropriée pour les promoteurs étrangers dont les profits remontent hors de France.

La production locale de PV en grande toiture en autoconsommation collective en circuit court, le remplacement des radiateurs électriques par des PAC R/R, le solaire thermique, la production de biogaz contribueront à notre souveraineté énergétique, à la décarbonation et à la compétitivité de notre économie. Elles feront baisser les

coûts de l'énergie, car abondantes, durables et disponibles rapidement sur la totalité du territoire national, et contribueront à la réindustrialisation et au développement économique de façon juste et équilibrée.

## 5. Prise en compte de l'avis des élus et des enjeux de développement des territoires

Pour que ces propositions réussissent, notamment dans les territoires ruraux ou littoraux, l'implication des élus et des acteurs territoriaux est essentielle. Les compétences disponibles au sein des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ou des Territoires d'industrie peuvent être mutualisées et coordonnées à l'échelle départementale, qui apparaît en plus forte proximité avec les maires que l'échelon régional, notamment pour le choix des sites de développement.

Après l'expérimentation précipitée et sans cesse repoussée de la définition des ZADER, les prochains mois permettraient de structurer plus posément cette démarche au sein des territoires dans l'attente d'une loi de Programmation et de Souveraineté énergétique sur le long terme (50 à 60 ans) et de son premier décret pluriannuel.

## 6. Reprise totale de la PPE3 notamment étude d'impact préalable à l'investissement public

La reprise en profondeur de la PPE3 étant maintenant inéluctable, il est nécessaire qu'elle s'appuie enfin sur des bases rationnelles et solides avec une évaluation socio-économique permettant de comparer les performances et impacts techniques, économiques, sociaux et environnementaux de différents scénarios réalistes avant d'orienter des investissements publics de plusieurs centaines de milliards d'Euros pour les prochaines décennies.

Le manque dans la PPE3 d'une évaluation, pourtant clairement définie par la loi et par les pratiques déjà mises en œuvre dans d'autres domaines de l'économie française, est probablement la raison du constat fait aujourd'hui par pratiquement tous les acteurs publics et privés concernés.

Nous appelons de nos vœux une décision rapide sur ce sujet et avons déjà fait des propositions en ce sens à la mission parlementaire ARMAND/GREMILLET.

Nous souhaitons échanger avec vous sur ces 6 demandes, qui concernent le département de l'Aisne comme notre pays.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

AAPEISA



Francis BOUILLON  
Président

A3PES



Gilles CURCHOD  
Président

ASUR



Denis CASALIS  
Président

EEDAM



Florence BILLET  
Présidente

PLATFORM THIERACHE



Jean-Hugues POINTIER  
Président

Pj : Annexe 1 Motifs de moratoires

Contact : [debatenergieaisne@gmail.com](mailto:debatenergieaisne@gmail.com) tel 06 18 07 34 15

Copies Mme Pascale GRUNY / Mr Antoine LEFEVRE/Mr Jean-Pierre VERZELEN

Mr Nicolas DRAGON / Mr Julien DIVE/ Mr Eddy CASTERMAN / Mr José BEAURIN/ Mr Jocelyn DESSIGNY



Vent des Maires

[www.ventdesmaires.fr](http://www.ventdesmaires.fr)  
[contact@ventdesmaires.fr](mailto:contact@ventdesmaires.fr)



Réseau Énergies Terre&Mer

[www.retm.fr](http://www.retm.fr)  
[retm@retm.fr](mailto:retm@retm.fr)



Vent de Colère

[www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org)  
[contact@ventdecolere.org](mailto:contact@ventdecolere.org)